

Demande d'aménagements aux examens session 2027

Les demandes d'aménagements aux épreuves du BCP-CAP-DNB se dérouleront du

→ **lundi 5 octobre 2026 au mercredi 27 janvier 2027 (délai de rigueur) sur <https://portail.ac-lyon.fr/incluscol/>**

Pour ce faire, il faut se connecter avec ses identifiants Educonnect en tant que **REPRESENTANT LEGAL** (pas avec le compte élève).

Précision utile : cette procédure n'est pas obligatoire pour tout le monde ! Elle ne concerne que les élèves bénéficiant d'un PAP, GEVASCO ou PAI.

Attention il faut également que sur la confirmation d'inscription aux Examens vous ayez vérifié que la case « OUI » est cochée pour « élève en situation de handicap » sur CYCLADES.

→ **obligation** de formuler une demande d'aménagement via INCLUSCOL

Au moment de procéder à la demande, 2 cas possibles :

1. Votre enfant bénéficie d'un PAP / PAI / GEVASCO en cours de validité

→ **Les aménagements prévus dans le cadre du PAP / PAI / GEVASCO correspondent aux besoins en matière d'examen (très grande majorité des cas)**

Dans ce cas, cochez « Je dispose d'aménagements sur le temps scolaire » puis le nom du dispositif et enfin « Mes aménagements de scolarité correspondent à mes besoins en matière d'examen ». Il ne vous reste plus alors qu'à valider votre demande.

→ Vous demandez des aménagements **supplémentaires** qui ne sont pas en cohérence avec ceux prévus par le plan / projet dont votre enfant bénéficie.

Dans ce cas, cochez « Je dispose d'aménagements sur le temps scolaire » puis le nom du dispositif et enfin « Mes aménagements de scolarité ne correspondent pas entièrement à mes besoins d'aménagements en matière d'examen ou ma situation m'amène à demander d'autres aménagements ». Il ne vous reste plus alors qu'à valider votre demande. Toutefois, Il faudra **obligatoirement** fournir sous pli cacheté au bureau n°2 tous les éléments médicaux appuyant cette demande complémentaire.

2. Votre enfant ne bénéficie pas d'aménagements sur le temps scolaire :

Dans ce cas, il faut cocher la case « Je ne dispose pas d'aménagements sur le temps scolaire » et cocher tous les aménagements demandés. Ensuite, vous devrez fournir **sous pli cacheté** tous les justificatifs médicaux appuyant votre demande.

Dernier rappel : seul le Rectorat est décisionnaire ; en tant qu'établissement de scolarisation, nous ne faisons que valider et transmettre les demandes des familles.

Plus d'informations sur :

<https://www.ac-lyon.fr/demande-d-amenagement-des-epreuves-d-examen-121464>

<https://eduscol.education.fr/4249/incluscol-application-des-demandes-d-amenagements-d-examen>

En pièce-jointe : guide utilisateur d'INCLUSCOL et l'infographie récapitulative

ATTENTION :

Si aucune demande faite au 29 janvier 2027

→ PAS D'AMENAGEMENTS.

Le secrétariat élèves du LP reste bien évidemment à votre entière disposition en cas de questions / problèmes.